

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-1289/SG/CG accordant une bourse d'études à un candidat autorisé à suivre les cours de l'Ecole supérieure de Journalisme .

n° 70-1289/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
28 octobre 1970

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1970

Date du numéro
10 novembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Une concession de passage Djibouti-Paris, par voie aérienne, en classe touristique, est accordée à M. Omar Chirdon Abass, autorisé à suivre les cours de l'Ecole supérieure de journalisme, 44,rue de Rennes, Paris (7°).